

Rôle et missions

L'ANEA répond à une nécessité ressentie par les entreprises qui en ont pris l'initiative, et par les Pouvoirs Publics qui ont exprimé leur satisfaction de trouver dans l'ANEA un interlocuteur légitime, confirmant que la constitution d'une structure de portage par les entreprises elles-mêmes est la clé de voûte dans l'orientation des financements publics dans le cadre des contrats de plan Etat/Région/Europe.

MISSIONS

- Fédérer les entreprises pour exprimer collectivement les préoccupations et attentes, des dirigeants des IAA.
- Animer des actions d'entreprises avec nos partenaires - IRQUAA-ARDEFA – Comité d'expansion- ADRIA etc..
- Jouer un rôle déterminant dans les pôles de compétitivité.
- Exprimer des positions des adhérents près des institutionnels et des politiques (aménagement du territoire, infrastructures..) Lobbying

LES ENTREPRISES CONCERNEES

- Industries laitières
- Les entreprises de production cidricole et alcools issus,
- Entreprises de miel, confiture et autres produits de fruits,
- Produits alimentaires intermédiaires,
- Abattage, découpe et transformation de porcs, bovins, ovins, volailles
- Entreprises de salaison et produits traiteur
- Produits de la mer
- Produits légumes,
- Produits de conserve de légume,
- Biscuiterie et pâtisserie
- Alimentaire animale

L'ASSOCIATION

Les bases de l'association ont été posées le 8 janvier 2008 et ses premières activités démarrées fin février.

A ce jour, l'association compte plus de 130 entreprises adhérentes représentant tous les secteurs d'activité décrits ci-dessus.

Toutes les tailles sont représentées, des grands groupes privés ou coopératifs, aux PME de taille moyenne (de 50 à 250 salariés) et TP/PME, moins de 50 salariés.

MOYENS

L'ANEA a un rôle essentiel de transversalité entre entreprises agroalimentaires d'une part, et entre les différents intervenants directs et indirects de la filière.

C'est dans ce but que les chefs d'entreprise ont décidé de mettre en place des commissions par grands thèmes répondant à des thématiques portées par les entreprises elles-mêmes.

Composées d'entreprises de tailles diverses représentant les différents secteurs industriels alimentaires et présidées par des chefs d'entreprise, ces commissions sont au nombre de cinq :

- Accès au marché-relation client – logistique
- Emploi-compétences et formations
- Développement-durable – produits et process
- Recherche & développement
- Développement de marchés – export – marketing